

Les bourses littéraires l'AAOF **Lignes directrices du programme**

Contexte

Le programme de bourses littéraires de l'AAOF est un projet pilote du Conseil des arts de l'Ontario (CAO), mis en œuvre par l'AAOF.

En 2025, cette initiative a permis à l'AAOF d'octroyer 16 bourses de 2 500 \$ chacune à des auteur.es franco-ontarien.nes.

Bien que les résultats de cette première édition soient en cours d'analyse, l'AAOF a récemment reçu la confirmation d'un second financement lui permettant de reconduire le programme pour une nouvelle édition.

Les présentes lignes directrices précisent les critères d'admissibilité et l'échéancier de mise en œuvre du programme.

Objectif du programme :

Soutenir les auteur.es professionnel.es d'expression française de l'Ontario dans la création de nouvelles œuvres littéraires.

Montant de la subvention :

L'AAOF sera en mesure d'octroyer 2 000 \$ à 16 auteur.es candidat.es retenu.es par le jury.

Candidat.es admissibles

Auteur.es professionnel.les résidant en Ontario et publié.es par des maisons d'édition reconnues.

Un.e candidat.e peut soumettre une seule demande.

Candidat.es non admissibles

- ✓ Organismes
- ✓ Groupes ad hoc et collectifs
- ✓ Auteur.es ayant publiés des livres dans des maisons d'édition non reconnues
- ✓ Auteur.es résidant à l'extérieur de l'Ontario

Les auteur.es ayant bénéficié des bourses littéraires de l'AAOF en 2025 ne peuvent soumettre une demande que pour un nouveau projet.

Ce que le programme finance

Les honoraires d'artistes et les frais de recherche directement liés au projet.

Ce que ce programme ne finance pas

- ✓ Les œuvres rédigées dans une langue autre que le français ;
- ✓ L'écriture pour le cinéma, la radio, la télévision, le théâtre ou les médias numériques interactifs L'évaluation de manuscrits ;
- ✓ L'illustration ;
- ✓ Les services éditoriaux
- ✓ Les frais de publication ;
- ✓ Les dépenses encourues avant la date d'octroi de la bourse par l'AAOF.

Calendrier

- ✓ Date limite pour soumettre une demande : **13 septembre 2026 à minuit**
- ✓ Dévoilement des noms des auteur.es retenu.es : décembre 2026.
- ✓ Date de fin du projet d'écriture : décembre 2028

Processus d'évaluation

Les demandes feront l'objet d'une évaluation rigoureuse par un jury composé de pair.es, formé par l'AAOF selon une approche représentative et inclusive.

Autres exigences

Les bénéficiaires *des bourses littéraires de l'AAOF* doivent mentionner publiquement la subvention accordée par l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français grâce à un fonds le Conseil des arts de l'Ontario.

Informations

L'AAOF organisera deux sessions d'information aux membres pour présenter le projet et clarifier le processus.